



Dominique COLLET,
propriétaire des Jardins de la
Peignie à Ménéac (56)

Pouvez-vous nous présenter les Jardins de La Peignie ?

À l'origine, il s'agissait d'une pépinière qui a été transformée en association en 2017 pour préserver près de 450 variétés de roses anciennes et arbres et arbustes de collection. C'est aussi un lieu qui accueille des événements comme des ateliers d'écriture, exposition d'artistes et qui permet un lien social entre générations avec l'organisation de concours d'épouvantails par exemple.

Dans les jardins de la Peignie, quels sont les gestes pratiqués pour jardiner au naturel ?

Le désherbage est fait à la main. Le paillage, présent dans tous les parterres, est constitué d'un mélange de gros et de petits morceaux d'écorces, depuis près de 30 ans ! Car il n'y avait pas beaucoup de choix à l'époque. Le paillage a plusieurs intérêts. Il évite la battance du sol en cas de forte pluie, il diminue les mauvaises herbes et garde l'humidité au niveau du sol. Le paillage en gros morceaux est intéressant car il faut plus de temps aux micro-organismes du sol pour les décomposer. Et contrairement aux idées reçues, les écorces de pin n'acidifient pas le sol.

Quels conseils donneriez-vous à un jardinier débutant ?

Pailler ses parterres avec des copeaux, des paillettes de lin, du BRF (Bois Raméal Fragmenté), cosses de coco, ou de la pelouse en veillant à l'étaler au préalable pour la sécher. Au démarrage mettre une dizaine de cm de paillage. Il est également bien de favoriser l'accueil des auxiliaires tels que les oiseaux en aménageant des points d'eau même petits. Ils permettront aux oiseaux de boire et de se baigner et attireront une faune variée tels que des tritons, grenouilles, ... Favoriser les espèces avec beaucoup de fleurs et de fruits qui attireront les oiseaux (éviter les conifères). De même, ne coupez pas les dernières fleurs des rosiers à la fin de la saison en septembre-octobre, ils produiront des fruits pour les oiseaux. Des gestes simples et de bons sens pour le plus beau des jardins.

« lesjardinsdelapeignie.weebly.com »

**Jardiner au naturel,
De nouveaux gestes pour un jardin plus sain, plus facile d'entretien et moins producteur de déchets**

Depuis le 1^{er} janvier 2019, l'achat, l'usage et le stockage de produits phytosanitaires chimiques sont interdits aux particuliers, jardiniers amateurs, collectivités et espaces publics (loi Labbé).

Cette évolution de la réglementation nous donne l'occasion d'adopter des gestes plus naturels pour aménager, entretenir, cultiver et profiter de son jardin.

Gros plan sur ces gestes qui font la différence

Composter pour nourrir la terre

Un apport de compost à l'automne suffit à couvrir les besoins nutritifs de la plupart des végétaux d'ornement ou légumes et rend donc inutile tout apport supplémentaire d'engrais.

Pour réaliser un bon compost, quelques règles de base simples suffisent. N'hésitez pas à consulter le site du SMICTOM pour en savoir plus.

Broyer, pailler

A l'aide de votre tondeuse pour les petits branchages ou d'un broyeur, transformez vos branchages en un paillis esthétique et économique. Tontes de pelouse, feuilles mortes constituent d'excellents paillages et vous évitent des déplacements en déchèteries. De plus, le paillage nourrit les plantes, améliore le sol, limite les mauvaises herbes et le dessèchement de la terre.

Les Communautés de Communes de Saint Méen-Montauban, Montfort et de Brocéliande prêtent des broyeurs ou apportent des aides à la location. N'hésitez pas à vous renseigner auprès d'elles pour connaître les conditions.

Pour en savoir plus, www.smictom-centreouest35.fr

Traiter naturellement

contre les ravageurs et maladies en utilisant des produits naturels : préparations à base de plantes, savon noir, huile de paraffine, insecticides végétaux à base de pyrèthre. La lutte biologique peut aussi résoudre certains problèmes. Par exemple, la larve de coccinelle, particulièrement inesthétique, est une grande dévoreuse de pucerons ! ...

Pour en savoir plus, www.jardinaunaturel.org



Pensez-y ! La déchèterie doit être la solution de dernier recours.

Si vous n'avez pas d'autres solutions, respectez les consignes de tri. Pas de sac, pot en plastique, uniquement des déchets verts. La présence d'erreurs de tri pourrait compliquer leur valorisation.

LA LETTRE DU

TRIER
RÉDUIRE
INNOVER

Le SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine est le Syndicat qui collecte et traite les déchets des 100 967 habitants de 63 communes des départements d'Ille et Vilaine, du Morbihan et des Côtes d'Armor.



N° 14 - Juillet 2019

www.smictom-centreouest35.fr

**Je trie mieux,
je recycle davantage...
Je préserve ma planète.**

Dans ce numéro de la lettre du tri, vous trouverez des actions simples pour permettre de réduire et mieux gérer vos déchets. Le SMICTOM Centre-Ouest vous accompagne dans cette démarche dans le but d'amener chaque ménage en dessous du seuil des levées supplémentaires. 23,3% d'entre vous ont dépassé les 18 levées en 2018.

Si le SMICTOM Centre-Ouest s'emploie à réduire l'enfouissement, il est avant tout tributaire de la qualité de votre tri. Une bouteille de verre dans le bac vert est une bouteille qui finira en enfouissement alors que le verre est recyclable à l'infini. C'est pourquoi nous avons réalisé une caractérisation pour évaluer la qualité du tri des poubelles vertes. Mieux connaître les erreurs de tri va nous permettre de mieux vous guider, à un moment où nous attendons tous l'extension des consignes de tri pour les emballages plastiques.

Nous menons en parallèle, toujours dans l'objectif de réduire l'enfouissement, une étude sur les recycleries. Ce sujet est complexe, il ne doit pas empêcher les initiatives privées. Il doit aussi prendre en compte le potentiel de réemploi par secteur. Nous devons apporter des solutions innovantes pour permettre au plus grand nombre d'accéder à ce service.

Les élus et le personnel du SMICTOM Centre-Ouest, une équipe à votre écoute et à votre service pour vous accompagner dans l'optimisation de la gestion de vos déchets.

Philippe CHEVREL

Président du SMICTOM Centre Ouest Ille et Vilaine



Côtes-d'Armor : Caulnes, Guenroc, Guitté, La Chapelle Blanche, Loscouët sur Meu, Mérillac, Plumaudan, Plumaugat, Saint Jouan de l'Isle, Saint Launeuc, Saint Maden, Trémoré. **Ille et Vilaine :** Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal sous Montfort, Breteil, Gaël, Iffendic, La Chapelle du Lou du Lac, La Nouaye, Landujan, Le Crouais, Maxent, Médréac, Montauban de Bretagne-Saint M'Hervon, Monterfil, Montfort sur Meu, Muel, Paimpont, Plélan le Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint Gonlay, Saint Malon sur Mel, Saint Maugan, Saint Méen le Grand, Saint Onen la Chapelle, Saint Péran, Saint Thuria, Saint Uniac, Talensac, Treffendel. **Morbihan :** Augan, Beignon, Brignac, Concoret, Evriguet, Guer, Guilliers, La Trinité Porhoët, Mauron, Ménéac, Mohon, Monteneuf, Néant sur Yvel, Porcaro, Réminiac, Saint Briec de Mauron, Saint Léry, Saint Malo de Beignon, Saint Malo des 3 Fontaines, Tréhorenteuc.

INFORMER

**Médicaments périmés ou non,
une seule direction la pharmacie !**

Les services du SMICTOM retrouvent des médicaments dans les ordures ménagères ou les caissons des déchèteries. Ce n'est pas leur place.

Jetés dans la poubelle, dans l'évier ou dans les toilettes, les médicaments polluent les sols et les rivières car ils contiennent des principes actifs. Les médicaments mal triés à la maison représentent également un danger pour la famille.

Rapportez à votre pharmacien vos médicaments non utilisés périmés ou non !

N'oubliez pas de séparer les médicaments des emballages cartons et notices en papier. Ceux-ci devront être déposés dans votre bac jaune.

Une fois collectés, les médicaments seront valorisés énergétiquement et fourniront ainsi de l'électricité.



Pour toutes questions
www.cyclamed.org



Dossier Gros plan sur le tri et le recyclage du verre

Le verre, ce matériau aux multiples intérêts fait partie de notre vie quotidienne. Idéal pour la conservation des aliments et des boissons, esthétique, le verre est utilisé par l'homme depuis près de 3 500 ans. Le recyclage du verre existe en France depuis 1974, suite au choc pétrolier. Mais pour que le verre soit recyclé, il faut qu'il soit trié. Et ça ne peut se faire sans la participation de chacun. Alors pour être convaincu, ...

...On vous dit tout sur le tri et le recyclage du verre.

Pourquoi recycler le verre ?

Recycler le verre permet :

- **d'économiser de l'énergie.** La production de verre à partir de calcin, plutôt que de la matière première naturelle, nécessite moins d'énergie.
1 tonne de verre recyclé = économie d'énergie équivalente à la consommation de 641 jours d'un téléviseur
- **de protéger l'atmosphère.**
1 tonne de verre recyclé = 500 kg de CO2 économisés
- **de diminuer le prélèvement de ressources naturelles.** Pour chaque kg de calcin utilisé en remplacement de la matière première, on réalise une économie de 1,2 kg en matériaux vierges,
- **de valoriser au maximum le verre collecté** en évitant sa mise en décharge ou son incinération.

Pour recycler il faut trier !

Une seule consigne, uniquement des emballages en verre.



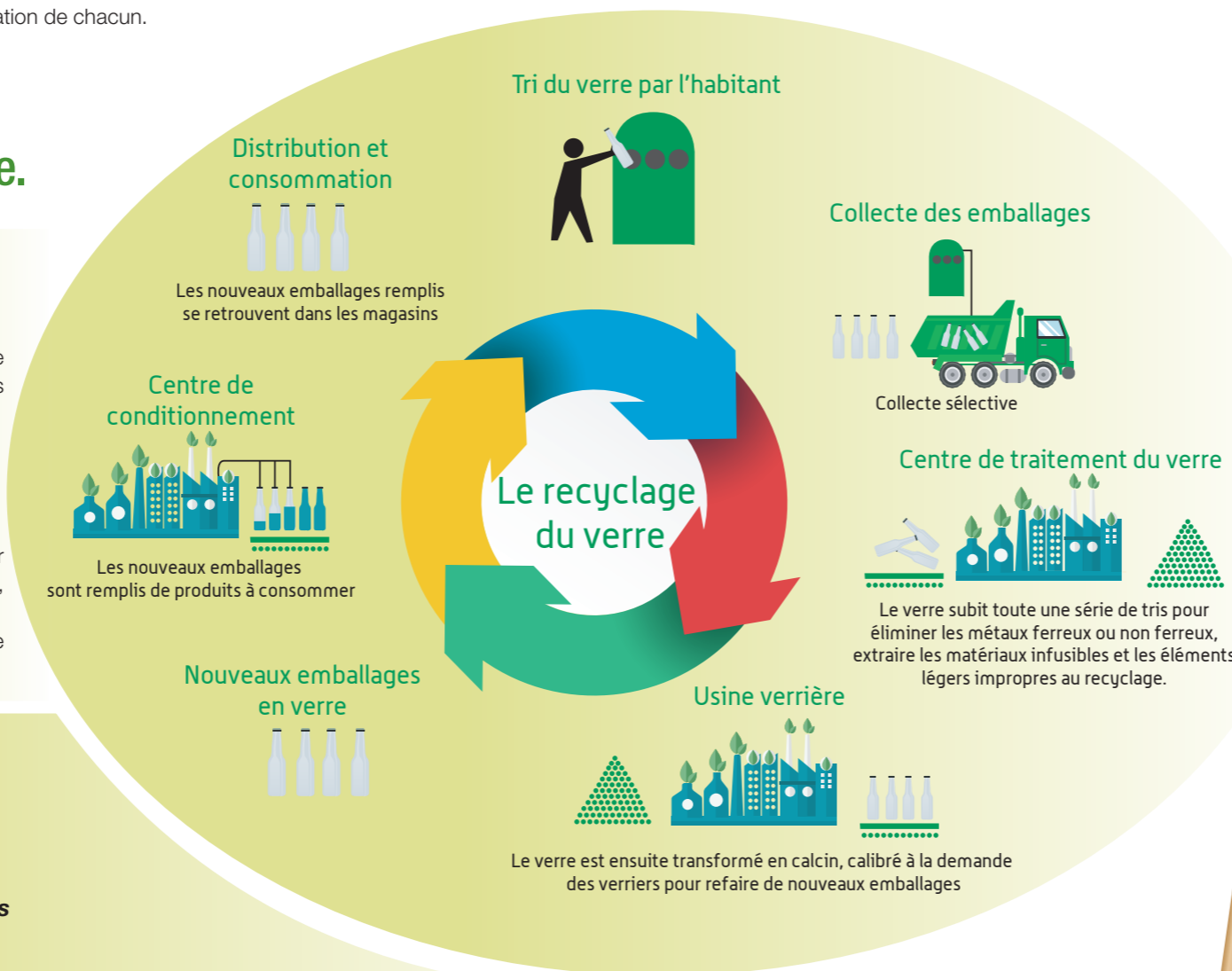
OUI

- Bouteilles, pots, bocaux et flacons
- Flacons pharmaceutiques à usage domestique
- Flacons de parfum et pots de cosmétiques
- Bocaux avec une monture métallique



NON

- Vaisselle (faïence, porcelaine, verre, cristal)
- Ampoules, néons
- Verre à usage pharmaceutique (thermomètre, seringue)
- Poteries
- Bouchons, capsules, couvercles
- Vitrage, pare-brise, miroirs



Le verre est recyclable à 100 % et à l'infini ! Pourtant, aujourd'hui, 1 bouteille sur 4 échappe à ce recyclage.

Le verre peut être refondu à l'infini pour fabriquer de nouvelles bouteilles en verre, sans aucune perte de qualité, de transparence ou de matière.

RENCONTRE AVEC



Esteban VILBOUX, stagiaire au SMICTOM Centre Ouest, réalise un diagnostic du parc de colonnes à verre en place sur le territoire du Syndicat.

En quoi consiste un diagnostic du parc de conteneurs à verre ?

Ce diagnostic a pour objectif d'améliorer la collecte des emballages en verre existante. Il est constitué de plusieurs étapes. Je suis notamment chargé de réaliser l'état des lieux du parc de conteneurs. Il s'agit surtout d'un travail de terrain. Il faut recenser toutes les colonnes en place, leur état, les géolocaliser. Cette géolocalisation est ensuite reportée sur un logiciel de cartographie qui permettra de visualiser sur une carte le nombre de colonnes présentes sur chaque commune, le nombre de colonnes par emplacement... L'un des objectifs sera de mettre une cartographie des colonnes à verre sur le site internet du SMICTOM.

Quels sont les premiers enseignements que l'on peut tirer de ce diagnostic ?

Il y a une nécessaire remise à jour des adresses des colonnes qui, pour certaines, ont été déplacées sans que ce déplacement ne soit pris en compte. Il est également nécessaire de remplacer la signalétique endommagée ou disparue ainsi que les conteneurs abîmés.



Toutes ces actions permettront d'améliorer le service apporté aux usagers.

Petit pense-bête (...pas si bête)

Je mets dans le conteneur à verre ou pas ???

	OUI	NON
Le flacon de médicaments	✓	
La vaisselle		✓
Le flacon de parfum	✓	
Les bouchons		✓
Le déodorant	✓	
Les ampoules	✓	
Pots alimentaires bébé		✓
Miroirs	✓	
Pots de cosmétiques	✓	

Où trouver la colonne à verre la plus proche ?
Rendez-vous sur le site internet du SMICTOM
www.smictom-centreouest35.fr
rubrique « collecter vos déchets »

Pensez-y !

Avant de mettre vos emballages en verre dans le conteneur, veillez à ce qu'ils soient :

- bien vidés
- sans couvercle, bouchon métallique ni bouchon de liège

A savoir

Pourquoi ne peut-on pas mettre tous les verres dans le conteneur à verre ?

Certains verres comme la vaisselle par exemple, ont une composition chimique différente du verre d'emballage qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. La «vaisselle transparente» (assiettes, plats...) est la plupart du temps réalisée à partir d'une céramique qui fond à une température beaucoup plus élevée que le verre d'une bouteille. C'est ce qu'on appelle un infusible qui va constituer des défauts dans les emballages.